



communiqué

Date

Pour publication

Le 11 décembre 1990

N° 286

DES MINISTRES CANADIENS S'OPPOSENT AUX PROPOSITIONS DE LA COMMISSION DES CE SUR LES CONTINGENTS DE PÊCHE

Le ministre du Commerce extérieur, M. John C. Crosbie, et le ministre des Pêches et Océans, M. Bernard Valcourt, ont commenté aujourd'hui les contingents de pêche de 1991 que la Commission des CE a proposés aux ministres des Pêches de la Communauté européenne (CE) pour l'Atlantique nord-ouest à l'extérieur de la zone des 200 milles. Les contingents communautaires pour 1991 seront décidés à la réunion que les ministres des Pêches de la CE tiendront du 19 au 21 décembre.

«Nous nous opposons vivement aux contingents que la Commission européenne a unilatéralement proposés pour le sébaste des divisions 3LN, la plie grise des divisions 3NO et surtout la morue de la division 3L», a déclaré M. Valcourt. «En septembre, l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest (OPANO) a décidé que la CE devrait s'abstenir de pêcher ces trois stocks. Les propositions ne montrent pas que la CE est disposée à respecter les décisions de l'OPANO.»

«La proposition de la Commission signifierait la poursuite de la surpêche excessive que pratiquent les bâtiments de la CE», a déclaré M. Crosbie. «Nous nous efforcerons de collaborer avec la CE sur l'amélioration de la surveillance et du contrôle, sur l'élimination des flottes de pays non membres de l'OPANO et sur les activités scientifiques, mais les contingents proposés par la Commission ne fournissent aucune base pour discuter de l'accès aux ports canadiens ou de la répartition des stocks excédentaires capturés dans la zone canadienne.»